



contrat professionnel et licenciement : cas urgent !

Par **dumdum**, le **21/03/2012 à 20:07**

Bonjour, je vais essayer d'être bref. je suis en contrat en alternance (14h à l'école et 21h au travail). mon patron souhaite me licencier parce que mon esprit ne convient pas. mon travail est fait chaque jour dans le temps imparti. Peut-il me virer sans rien dire ?
A quoi ai-je droit en cas de licenciement ? et que puis-je faire pour éviter de ne rien avoir ? je précise qu'il menace de me faire faire les tâches ingrates (nettoyage des ordures entre autre) alors que je suis à l'entreprise pour un BTS de management des unités commerciales. merci de vos réponses !!

Par **P.M.**, le **21/03/2012 à 21:16**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si vous êtes en CDI ou en CDD car dans ce dernier cas le licenciement n'existe pas...

Par **dumdum**, le **25/03/2012 à 22:40**

je suis en cdd en alternance. j'ai reçu en main propre de la part de mon patron une première lettre. il m'a confié m'en envoyer deux autres par la suite avant convocation avant licenciement. il me propose de faire des trucs pour que ça aille plus vite du genre ne pas venir deux jours de suite sans justifier. je sais plus quoi faire la situation est tendue et j'ai du mal moralement à tenir le coup et me rendre au travail pour travailler correctement

Par **P.M.**, le **25/03/2012 à 23:29**

Bonjour,
Je vous répète que le licenciement d'un CDD n'existe pas, mais seulement pour un CDI...
En revanche, l'employeur pourrait rompre le CDD pour faute grave mais vous n'indiquez pas quelle est la teneur de la première lettre remise en main propre...
Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi vous l'aideriez dans son intention en la causant vous-même car soit il dispose d'un motif soit pas et s'il ne respecte pas le contrat de

professionnalisation, vous pourriez en revanche vous retourner contre lui...

Par **dumdum**, le **26/03/2012 à 10:41**

il me reproche mon état d'esprit notamment. côté travail il n'a rien à reproché car je fais en sorte de n'avoir aucun reproche lorsque je m'en vais. faute grave, pour être honnête je n'en vois pas. le propos de sa lettre c'est une palette de pomme de terre qui a pris le gel sur le quai (trois semaines à cette place). je suis entièrement responsable alors je partage la mise en place du rayon fruit et légumes avec sa femme (je ne travaille ni le lundi ni le mardi, je suis 21h seulement en entreprise).

Par **P.M.**, le **26/03/2012 à 11:15**

Bonjour,

C'est sans doute pour cela qu'il essaie de vous faire commettre une faute pour lui grave, ce que je vous déconseillerais, d'autant plus que s'il vous a déjà sanctionné par un avertissement pour cette histoire de palette par un avertissement, il ne peut pas le faire de nouveau ce qui constituerait une double sanction interdite...

Je vous conseillerais puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise, de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du travail...

Par **dumdum**, le **26/03/2012 à 19:52**

il n'y effectivement personne comme représentant. le problème c'est que ça devient urgent parce que encore tout à l'heure j'appelle le magasin pour signifier de mon absence à l'école (pour rdv avec entreprise) et je lui demande par la même de me fournir mon planning de la semaine en cours. Il me le donne oralement et me demande si j'ai reçu sa lettre ? je l'ai reçu ce matin et dedans il y dit des choses vraies à mon propos mais aussi beaucoup de fausses ! sa lettre fait 4 pages et j'ai déjà écrit en réponse pour lui dire ce qui est réel et non (3 pages tout de même). il me pousse à bout me lance des pics à longueur de journée.. etc ! à quoi il joue ?

Par **P.M.**, le **26/03/2012 à 20:43**

Ben vous le savez à quoi, il joue, mais vous pourriez lui dire clairement que vous ne ferez rien pour rompre à votre initiative le contrat de travail ou pour vous mettre en faute...

Par ailleurs lorsque vous êtes en formation, vous n'avez pas à venir à l'entreprise...

Par **dumdum**, le **26/03/2012 à 20:59**

je pense que je vais lui dire jeudi que je ne ferai rien pour ne pas avoir a faire a tout ca. il ma dit au telephone a 2h cette apres midi que il allais faire la procedure parce que j'avais l'air proceder. c'est pas le cas mais je tiens a defendre mes interets sachant que je n'ai rien a me reprocher au travail or mis des erreurs au depart, mais apres tout elle son petite et on été corrigé sans souci et je suis tout de même la pour apprendre il me semble ?

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **21:08**

De toute façon, l'employeur ne peut pas sanctionner une faute remontant à plus de 2 mois ou dont il a eu connaissance dans ce même délai...

Par **dumdum**, le **26/03/2012** à **21:09**

vous avez une solution pour moi ? plus ca vient et plus je me sent mal à allez au travail a cause de lui. je vous remercie de votre aide

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **21:16**

Mais puisque l'employeur vous dit qu'il va lancer la procedure, vous n'avez qu'à le laisser faire...

Par **dumdum**, le **26/03/2012** à **21:27**

c'est deja en cours mais combien de temps ca va prendre ? parce que la il ma deja promis des horaires impensable pour me ruiner pour que sa me coute de l'argent enfin tout ce qui me fera le moins plaisir comme venir le dimanche matin et je ne gererai plus mon rayon mais simplement etre en caisse et ramasser les ordures enfin des chose comme ca alors que je suis en etude de bts de management des unités commerciales...

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **21:32**

Si l'employeur exagère, je vous ai conseillé de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail si votre établissement de formation ne veut pas intervenir...

Par **dumdum**, le **26/03/2012** à **21:37**

je vais me renseigner la dessus pour voir qui me conseillera le mieux entre les deux. les

membres de mon etablissement de formation defende mon patron parce qu'ils croit son "beau" discours mais il dit ce qu'il veut leur faire entendre.